



Com os cumprimentos

da
Fundação Cuidar o Futuro
Missão Permanente de Portugal

Junta da Unesco

*Alem da carta habitual, impressa, veio esta
mais "pessoal" e assinalada. Por isso, e pelo
tema, pensei que poderia ter interesse
em ter este material à mão para um
domingo inesperadamente calmo... 1980*



united nations educational, scientific and cultural organization
organización de las naciones unidas para la educación, la ciencia y la cultura
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75700 PARIS

téléphone : national (1) 577.16.10
international + 33-1-577.16.10
adresse télégraphique : Unesco Paris
téléc : 204461 Paris

Le Directeur général

référence : DG/8/79.028

24 JUL. 1979

Madame,

Par la résolution 9.1, qu'elle a adoptée à sa vingtième session, la Conférence générale m'a invité "à participer, en temps opportun, dans les domaines de compétence de l'Organisation, aux travaux préparatoires conduisant à la définition des objectifs de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement".

Vous savez sans doute que le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, institué par la résolution 33/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies, poursuit activement ses travaux et a tenu sa deuxième réunion, à New York, du 11 au 22 juin. En vue de cette réunion, j'avais fait établir un document contenant, pour ce qui est des domaines de compétence de l'Unesco, des suggestions quant aux objectifs et aux mesures de politique qu'il conviendrait de faire figurer dans le texte dont l'élaboration a été confiée au Comité. Vous voudrez bien en trouver ci-joint un exemplaire, ainsi qu'une copie de l'exposé que j'ai fait aux membres du Comité pour leur présenter ce document.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération,

P.J.

A. M. B. W.

Amadou-Mahtar M'Bow

Madame Maria de Lourdes PINTASILGO
Délégation permanente du Portugal
auprès de l'Unesco
1, Villa Ségur
75007 PARIS



BEP/79.169

COMITE PREPARATOIRE
POUR LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

Deuxième session
11-22 juin 1979

DEVELOPPEMENT ENDOGENE, CULTURE ET SOCIETE

Fundação Cuidar o Futuro

Document préparé
par
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture



Introduction

1. Dans sa résolution 33/193, l'Assemblée générale des Nations Unies a notamment affirmé que la nouvelle stratégie internationale du développement "devrait être formulée selon les principes du nouvel ordre économique international".
2. Il apparaît ainsi que le concept du nouvel ordre économique international devrait assurer la cohérence de la stratégie et sa pertinence par rapport aux aspirations des peuples qui attendent de la communauté internationale l'énoncé d'objectifs, d'orientations et de mesures tendant à assurer le développement de toutes les sociétés dans un monde plus juste et plus solidaire.
3. Cette approche devrait permettre de surmonter certaines insuffisances de la stratégie de la deuxième décennie et notamment le fait que celle-ci, telle qu'elle a été énoncée dans la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies se présente, dans une large mesure, comme une juxtaposition d'objectifs économiques et de considérations de caractère social, sans que les uns et les autres apparaissent suffisamment liés de manière organique par une vision unitaire ou par un projet commun d'avenir, et sans que la dimension culturelle du processus de développement soit prise en considération de manière explicite.
4. Sur le plan conceptuel, la réflexion qui s'est poursuivie au cours des dernières années a conduit à faire reconnaître de plus en plus largement le développement comme un processus complexe et multidimensionnel, fortement marqué par la spécificité de chaque peuple et de chaque société et reposant sur ses propres forces créatrices. Le développement, ainsi conçu, engage tous les aspects de la vie d'une collectivité, et non plus seulement ses activités purement économiques ; il dépend, inséparablement, de facteurs économiques, scientifiques et technologiques, sociaux et culturels et doit répondre aux besoins et aspirations des populations. Aussi ne peut-il être conduit en fonction d'un modèle extérieur ; il doit se réaliser comme un processus endogène, dans lequel chaque société est l'agent de son propre développement et choisit librement les voies et les objectifs de son propre devenir.
5. Lorsque l'on fait le bilan des efforts accomplis au cours de la deuxième décennie pour le développement, l'aspect le plus négatif est en général considéré comme l'importance des disparités qui subsistent entre pays ou à l'intérieur des pays et que manifeste la persistance de la faim, de la maladie et de l'ignorance alors que l'objectif global de croissance annuelle de 6 % du produit intérieur brut pour l'ensemble des pays en développement sera presque atteint. Les conséquences que l'on tire souvent de cette évolution, en recommandant, par exemple, des politiques qui s'attaquent directement, au nom de la lutte contre la pauvreté ou de la satisfaction des besoins dits essentiels, aux problèmes de la redistribution des revenus, outre qu'elles posent des problèmes conceptuels et



pratiques complexes/¹, se situent à l'intérieur de la dimension purement économique. On peut se demander si de telles approches ne conduisent pas nécessairement à négliger certains aspects décisifs du problème des disparités dans le monde actuel. Il semble bien, en effet, que les causes profondes de ces disparités devraient être recherchées dans la nature même du système des relations économiques internationales actuelles qui a imposé des modes de développement étrangers aux besoins et aux aspirations des peuples. Ainsi, une attention insuffisante a été accordée à la nécessité de conduire le processus de développement en l'enracinant dans la culture des peuples, en l'accordant à leur mode de vivre, de penser et de sentir, en l'intégrant à l'univers de leurs valeurs. La nécessité d'une participation effective de toutes les couches de populations au processus de développement n'a pas été suffisamment prise en considération ; il en est souvent résulté une accentuation des inégalités et des disparités de tout ordre : non seulement économiques, mais culturelles, au sens le plus large du terme.

6. Ainsi, la poursuite des objectifs du nouvel ordre économique international apparaît-elle comme un préalable. Elle constitue également un cadre qui doit permettre de faire toute leur place aux multiples facteurs sans lesquels le développement ne peut atteindre ses véritables fins, et ne peut s'appliquer à tout l'homme et à tous les hommes.

7. La recherche d'un nouvel ordre économique international tend à instaurer un système mondial d'où seraient éliminées les relations de domination ou de dépendance et établis des rapports fondés sur l'équité et la solidarité. Outre des mesures qui touchent directement ce que l'on peut appeler certaines règles du jeu dans les relations économiques internationales, cette recherche suppose de la part de chaque société des efforts pour se mettre en mesure de jouer son rôle dans une communauté internationale transformée, dans le sens de l'équité et de la solidarité. Or ces efforts ne peuvent être seulement d'ordre strictement économique. Les mesures relatives à l'industrialisation, au transfert de technologies, par exemple, ne peuvent être isolées des efforts qui doivent être accomplis en matière de recherche et de services scientifiques et technologiques, en matière d'éducation et de formation, en matière d'information et de communication.

8. Mais il y a plus encore. Le concept du nouvel ordre économique international contient en lui-même bien plus qu'une exigence purement économique. Il vise un état de réalisation de certaines valeurs (justice, équité, solidarité) qui constituent l'énoncé de larges finalités pour l'ensemble des sociétés humaines. Par là même, il exerce une fonction en quelque sorte symbolique, en donnant forme à leur avenir. Il exprime sous une forme synthétique et sur le plan de l'économie - parce que c'est là le lieu où s'exercent sous la forme la plus visible les forces qui ont imposé leur domination dans le monde actuel - tous les

1. Ce problème a été analysé dans le document 105 EX/7 : "Etude approfondie de la notion de besoins essentiels de l'homme, selon les différents modes de vie, et de ses implications éventuelles pour l'action de l'Organisation", qui est mentionné dans le document A/AC.196/L.1/Rev.1 du 30 mars 1979 (Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, 1ère session, 2-13 avril 1979).



refus des situations de dépendance et l'ensemble des aspirations à un monde rééquilibré et plus juste. C'est dire qu'il est en quelque sorte la matrice intellectuelle capable de servir de schéma explicatif aux situations d'inégalité qui se rencontrent dans bien d'autres domaines que l'économie et notamment sur le plan de la connaissance et des moyens d'y accéder, c'est-à-dire en matière de science et d'information. Le concept de nouvel ordre sert ainsi de schéma intégrateur pour tout un ensemble d'aspirations.

9. Il semble donc particulièrement important que, conformément à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies, soient inclus dans le texte de la stratégie à préparer pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, des objectifs et des mesures de politique dans les domaines de la science et de la technologie, de l'éducation, de la culture et de la communication. Les textes qui suivent ci-après sont rédigés dans cet esprit par le Secrétariat de l'Unesco, à l'intention de la deuxième session de fond du Comité préparatoire dont l'un des points d'ordre du jour est relatif à l'examen des mesures de politique dans tous les secteurs de développement. Les objectifs et les mesures de politique sont formulés en tenant compte des orientations de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies, des idées de base contenues dans le Plan à moyen terme de l'Organisation pour la période 1977-1982, relatives aux différentes dimensions du développement endogène, ainsi que des résolutions que la Conférence générale de l'Unesco a adoptées à sa dix-neuvième session (novembre 1976) et à sa vingtième session (novembre 1978) en ce qui concerne la contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

10. Un rééquilibrage de l'ordre mondial dans les domaines de la connaissance, du savoir et de l'information en même temps que la reconnaissance des principes de l'égalité de dignité de toutes les cultures et du respect de l'identité culturelle, apparaissent en définitive non seulement comme des voies conduisant à la réalisation des valeurs éthiques d'équité, de solidarité, mais aussi comme des approches stratégiques tendant à instaurer les conditions d'un développement économique soutenu correspondant aux valeurs, aux besoins et aux aspirations des nations.

Science et technologie

11. La réalisation des objectifs de croissance économique que s'est assignée chaque société repose principalement sur la dynamique du progrès technique. L'innovation, se manifestant par l'émergence de nouveaux produits, procédés de fabrication, types d'organisations, marchés, ou encore l'utilisation de nouvelles matières premières, constitue la partie intensive du processus de croissance. Le progrès technique est à la fois induit par les échanges économiques et inducteur de croissance.

12. Dans les pays en développement, et si difficile qu'il soit de ventiler entre les différents facteurs de la croissance l'insuffisance des résultats obtenus par les politiques de développement, il paraît certain que, globalement, l'innovation technologique ne s'est pas propagée aussi vite qu'on l'espérait. Il suffit de noter la stagnation de l'utilisation pratique des sources d'énergie non conventionnelles solaires ou autres, ou des techniques de fabrication artificielle de protéines alimentaires déjà largement disponibles depuis plus d'une décennie ; pourtant la modernisation des techniques de production d'énergie et



d'alimentation sont deux problèmes majeurs des pays en développement. De plus, dans beaucoup de pays, sont apparus les symptômes d'inadaptation qualitative du progrès technique aux objectifs de la société : des tensions sociales croissantes apparaissent du fait de la non-satisfaction des aspirations les plus légitimes, par exemple en matière d'emploi. Le progrès technique est entré dans l'âge des mises en question et surtout de la contestation sociale.

13. Les raisons de cette situation sont multiples. Le progrès technique repose sur l'application, dans le système de production, des résultats de la science et de la technologie : mais il est bien connu que son élément moteur n'est pas exclusivement le progrès des connaissances, même si l'accumulation de celles-ci, fruit de la recherche scientifique et technique, exerce une pression en faveur de changements et en fournit les éléments potentiels. Le système de production dans son ensemble doit être innovateur, et c'est la somme d'un grand nombre d'innovations, d'ampleur extrêmement variable et de toute nature (non exclusivement technique, mais aussi organisationnelle, par combinaison nouvelle de moyens connus) réalisées à l'initiative des agents économiques, publics ou privés, qui modèlent l'appareil de production, l'emploi, la consommation. Ce processus, inhérent à la croissance économique, est aussi essentiel en pays en développement qu'en pays industrialisé.

14. Au début de la présente décennie du développement, l'idée-force en ce qui concerne l'application de la science et de la technique au développement était que la mise à la disposition des pays, par le mécanisme des transferts, du vaste éventail de technologies disponibles dans les pays industrialisés, était suffisante pour assurer la propagation des progrès techniques et satisfaire leurs besoins économiques et sociaux. Bien plus, on supposait que si les pays bénéficiaires mettaient en place les dispositifs nécessaires à l'exploitation des techniques ainsi acquises - investissements matériels et humains et notamment éducation technique par exemple - l'interaction entre le progrès technique et la croissance économique jouerait à plein et engendrerait l'accroissement des niveaux de vie dans un processus irréversible. C'était sous-estimer les difficultés de l'intégration sociale du progrès technique dans des sociétés où il n'a pas pris naissance et surtout ne pas tenir compte de la nécessité absolue d'une dynamique interne de l'innovation, propre aux sociétés concernées. Non seulement la demande constante en progrès technique doit se manifester de la part de ceux qui produisent, mais de plus, les conditions réalisées dans le système socio-économique dans son ensemble, doivent être telles que les occasions d'innovation puissent être saisies au moment opportun, en fonction par exemple, des conditions des marchés intérieurs ou extérieurs, s'il s'agit d'industrie. En d'autres termes, la croissance économique suppose un potentiel interne d'innovations, qui doit avoir une dimension endogène car il englobe de toute évidence des facteurs beaucoup plus nombreux que le seul usage de techniques, aussi efficaces soient-elles.

15. Ainsi le problème posé dépasse largement celui de l'interaction entre croissance économique et progrès technique ; c'est celui de l'effet induit par les transferts de techniques - envisagés cette fois au sens le plus large - sur le choix des voies de développement dans les différents secteurs. On importe en réalité, en même temps que des techniques d'exploitation, leurs modalités d'insertion dans le milieu social, et un véritable système, constitué ailleurs et répondant à des objectifs sociaux et à une stratégie spécifiques. Ce transfert implicite de "modèles" déjà élaborés interdit la véritable liberté des choix stratégiques concernant la production de biens et de services et peut entraîner même de véritables conflits entre les valeurs véhiculées par les modèles et les valeurs culturelles de la société où les techniques importées devraient s'implanter.



La présente décennie a démontré que de telles situations engendrent des échecs dont la raison profonde est que les pays se sont trouvés privés de la possibilité d'exercer leur droit souverain à la maîtrise de leur développement.

16. Une condition préalable essentielle doit cependant être satisfaite pour que les pays puissent exercer des choix, et que la dynamique de l'innovation technologique puisse être instaurée avec une chance de succès. Il faut que les modalités des échanges économiques internationaux ne les contraignent pas à des choix obligatoires. Or, les échanges économiques traditionnels se fondent le plus souvent sur des procédés et des systèmes de production importés, en provenance des futurs clients, élaborés par eux, et cédés aux conditions qui leur conviennent. Le choix n'est pas libre. Les conditions qui permettraient de saisir des occasions de changements, en combinant par exemple autrement des éléments techniques en fonction de la main-d'oeuvre disponible, des ressources naturelles, des circuits d'échanges et de consommation, etc., ne sont pas réunies. Dans la perspective d'un nouvel ordre économique international, il est nécessaire d'opérer des changements importants à cet égard pendant la prochaine décennie. L'instauration de conditions de circulation et de transfert de technologies limitant le moins possible l'autonomie de décision des pays en développement en matière d'innovation technologique constitue donc un objectif majeur.

17. A cette fin, il importe désormais de créer les conditions internes d'un progrès scientifique et technique endogène permettant de maîtriser le processus d'innovation technologique et d'en assurer le dynamisme.

18. Le progrès scientifique et technique endogène dépend de facteurs très complexes relevant à la fois de la politique scientifique et technique nationale, et de la politique de développement appliquée dans les divers secteurs de l'économie. La convergence d'un grand nombre d'interventions économiques, sociales, techniques peut seule instaurer un dynamisme d'innovation orienté dans les voies des priorités nationales de développement. En d'autres termes, l'application des résultats de la science et de la technique au développement, au sens précis de son impact direct sur la croissance et la réalisation des objectifs qualitatifs d'un développement centré sur l'homme, est donc avant tout du ressort d'une stratégie du progrès scientifique et technique endogène.

19. La stratégie du progrès scientifique et technique exige de maîtriser trois groupes de facteurs :

- a) l'information : la disponibilité, la diffusion, la circulation des informations scientifiques, techniques ou économiques (d'origine interne ou externe) auprès de tous les groupes dépendant de l'Etat ou privés, qui constituent des foyers possibles d'innovation, sont indispensables. Pour répondre à leurs besoins, elles doivent porter sur toutes les voies d'innovation : techniques (et il s'agit souvent de modifications mineures aux yeux des scientifiques ou techniciens), mais aussi relatives aux marchés, aux produits, etc. C'est un réseau actif qui doit fonctionner dans les deux sens, pour faire connaître les possibilités d'innovation et s'informer des besoins de ceux qui les mettront en oeuvre.



- b) la culture scientifique et technologique : on peut désigner ainsi l'ensemble des attitudes, motivations et éléments de formation ou connaissances spécifiques, sans lesquels les hommes, à tous les niveaux du plus élevé au plus modeste, ayant à jouer un rôle dans le processus innovatif, seraient insuffisamment préparés à l'exercer. Ce problème n'est donc pas confondu avec celui de la formation de ceux qui conçoivent ou mettent en oeuvre le progrès technique ; il relève de l'éducation générale, de l'information par les moyens de communication de masse mais aussi, largement, de la politique culturelle.
- c) enfin la recherche scientifique et technique, et les services d'appui connexes indispensables à la modernisation ou à la transformation des systèmes de production agricole et industrielle, de gestion, d'équipement. Le système de recherche, nécessairement très spécialisé et souvent très complexe, a deux fonctions : répondre aux besoins et initiatives formulés par les responsables économiques ou par les entrepreneurs et producteurs ; impulser l'innovation par exemple dans les immenses domaines du développement industriel, de l'amélioration des productions agricoles, de la santé, de l'habitat ou de l'aménagement rationnel du territoire.

20. La stratégie du progrès scientifique et technique doit prévoir également la réalisation des conditions de la mise en oeuvre pratique des innovations qu'elle suscite ainsi que les effets secondaires -parfois indésirables- de ces innovations. En dehors des mesures relevant de la politique économique, elle doit donc être complétée notamment par des stratégies éducatives appropriées permettant de répondre notamment aux besoins nouveaux de personnel qui peuvent découler des changements de structure de l'appareil de production.

21. Jusqu'à présent, la stratégie de l'application de la science et de la technique au développement a été centrée principalement sur le transfert et l'exploitation des connaissances immédiatement utilisables, davantage que sur l'élaboration de ces connaissances. Il n'est donc pas surprenant que la science elle-même et, partant, la recherche fondamentale orientée et la recherche appliquée, aient été considérées longtemps, et notamment jusqu'aux années 70, comme marginales au problème posé. Les points de vue à ce sujet ont beaucoup évolué, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à la lumière de la nécessité de renouveler les techniques ou de les engager dans de nouvelles voies, face à des situations de crise. Si l'on reconnaît l'absolue nécessité d'une dynamique d'innovation technologique endogène dans ces derniers pays comme dans les premiers, et que, par ailleurs, on accepte de s'engager dans les voies levant les blocages d'origine extérieure dénoncés plus haut, on est conduit à poser, comme objectif majeur de la prochaine décennie, le développement scientifique et technique endogène, processus global qui associe au potentiel d'innovation le potentiel scientifique, notamment les recherches et les services connexes qui fondent le progrès technique et se situent par conséquent en amont vis-à-vis de lui. Certes, les moyens considérables en hommes et en ressources que mobilisent la recherche et les services scientifiques, ainsi que l'effet d'échelle qui les régissent, ont privilégié et continueront de privilégier les pays à économie puissante. Cependant, il est impossible de concevoir qu'une recherche appliquée ou une



opération de mise au point technique puissent être mises en oeuvre par une communauté nationale sans contact avec la science ; et cette science ne saurait être exclusivement celle qui s'édifie ailleurs, et à laquelle cette communauté peut accéder seulement grâce à l'information scientifique, à supposer toutefois que cette dernière circule sans entrave.

22. Les raisons en sont de trois ordres différents :

- a) la recherche appliquée et la mise au point technique, par sa démarche propre, et en raison de la structure de la science d'aujourd'hui sont obligées de recourir aux connaissances et aux méthodes de la science d'une manière quasi imprévisible. L'exemple de l'agronomie, dont les objectifs sont "au ras du sol" et qui néanmoins est conduite à faire appel aux acquisitions les plus récentes de la génétique fondamentale pour la sélection des variétés, en est une suffisante démonstration. Or il serait illusoire de penser, du point de vue de celui qui conçoit ou conduit des programmes appliqués, que sa formation initiale ou les contacts par information écrite, ou encore par le biais de la coopération scientifique internationale, sont suffisants. Les problèmes ne pourraient même pas être formulés. Les échanges et contacts doivent prendre corps au sein d'une communauté scientifique et technique nationale, entre scientifiques, ingénieurs et techniciens, préoccupés des mêmes objectifs, et un processus d'interaction entre sciences de base et applications doit s'établir. Dans beaucoup de pays, les scientifiques appartiennent aux universités et c'est donc le développement de celles là qui conditionne l'existence et le dynamisme de cette communauté.
- b) les problèmes d'application qui se posent aux pays ont des caractéristiques souvent différentes de celles des pays industrialisés fournissant les données techniques essentielles : c'est le cas principalement pour le domaine des ressources naturelles et des conditions du milieu physique (y compris les problèmes des catastrophes naturelles et notamment des séismes). La coopération internationale contribue à donner aux pays les moyens d'études nécessaires et à faire progresser les connaissances par des programmes spécialisés, avec une efficacité d'autant plus grande que les techniques de recherche sont, dans une large mesure, universelles/1. Mais la considération politique majeure est que la maîtrise de leurs propres ressources est une des conditions de l'indépendance des pays en développement ; les pays ont donc certainement le plus grand intérêt, dans la perspective d'assumer pleinement leur souveraineté, à prendre

-
1. A cet égard, une forme d'action qui a fait les preuves de son efficacité est celle des programmes scientifiques internationaux tels qu'ils sont mis en oeuvre sous les auspices de l'Unesco : le Programme international de corrélation géologique, le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), le Programme hydrologique international, la Commission océanographique intergouvernementale. Ces Programmes visent à promouvoir une connaissance plus sûre et une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles ainsi que la préservation et l'amélioration de l'environnement humain en faisant appel à des entreprises de caractère interdisciplinaire.



en main cette catégorie d'études (qui recourra cependant, selon les nécessités, à des collaborations sous-régionales ou régionales). De plus, sans la constitution d'équipes nationales spécialisées dans ces domaines, il est peu probable que l'exploitation des résultats obtenus entre véritablement dans la pratique.

- c) l'existence d'une recherche scientifique nationale, dynamique et se soutenant par elle-même, conditionne à la fois la formation supérieure des personnels de toute nature appelés à intervenir dans l'application de la science et de la technique au développement (car la formation à ce niveau implique la pratique de la recherche) et la participation de ces personnels aux échanges internationaux en science et technique, sur un pied de compétence technique assurant l'efficacité de la coopération. Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur constituent sans aucun doute des lieux d'élection de l'activité de recherche parce qu'on y trouve associées la formation et la recherche, ce qui permet aux talents de se manifester, pour apporter ensuite leur potentiel créateur à leurs pays. (On y exerce en outre une véritable vigilance d'une part quant aux grandes percées scientifiques et technologiques (par exemple l'informatique) dans un vaste champ que ne peuvent couvrir les instituts plus spécialisés, et d'autre part quant aux éléments de conjoncture scientifique et technologique générale dont doit tenir compte la stratégie du progrès technique).

23. Les institutions de recherche à caractère technique sont, dans les conditions actuelles de beaucoup de pays en développement, la clé de l'innovation endogène : d'abord, elles constituent, avec les mesures économiques, le levier opérationnel grâce auquel la stratégie de progrès technique peut être volontariste. Ensuite, elles constituent une nécessité absolue dans les pays à faible équipement industriel, où toute mise au point technique, même mineure, est à la charge de l'Etat. Enfin et surtout, c'est à elles que revient la fonction d'affranchir les économies des contraintes que ferait peser sur elles l'importation massive de technologies étrangères lorsqu'elle est assortie de leurs modalités d'utilisation sociale. Elles peuvent faire cela de deux manières :

- a) en adaptant les technologies étrangères à leurs conditions d'utilisation, et en particulier aux exigences des objectifs sociaux, par exemple de l'emploi ; dans l'espèce, la démarche consistera souvent à décomposer la technologie en ses éléments techniques simples d'origines diverses et à innover dans des combinaisons.
- b) en poursuivant par elles-mêmes des opérations de mise au point technique par exemple à partir de matières premières propres au pays, ou compte tenu du potentiel que peut représenter, dans des domaines particuliers, l'expérience empirique des populations (domaine des ressources d'origine végétale).

24. De plus, les institutions de recherche à caractère technique et les services (normes, standard, contrôle, équipement, etc.) qui s'y associent souvent réunissent les compétences - ingénieurs, chercheurs, techniciens - indispensables pour évaluer les techniques étrangères du point de vue de l'appareil de production national. Il faut en effet concevoir la recherche appliquée et le développement expérimental comme incluant les techniques de gestion, les études d'alternatives de systèmes de production, etc. et



comme assurant une fonction permanente d'expertise. Des domaines, comme celui de l'informatique, qui comportent des capacités d'innovations considérables et qui peuvent conduire à des changements significatifs dans la structure de la production doivent à cet égard recevoir une attention particulière. Les institutions de recherche à caractère technique auront donc sans doute à être articulées avec toute organisation ayant la charge d'aider les services d'Etat ou les entrepreneurs à importer les technologies (par exemple les Centres de transferts de technologie). Il en résulte que la formation de leur personnel devient un objectif majeur, aussi bien que l'appui à leur développement et cela dans un esprit d'indépendance vis-à-vis des grandes firmes ou des bureaux d'études étrangers qui souvent prennent en charge eux-mêmes l'évaluation des opérations qui leur sont confiées.

25. La position centrale, dans toute stratégie de l'application de la science et de la technique au développement, de la recherche et les services scientifiques et techniques à objectifs définis la soutenant, conduit à considérer ces activités comme un véritable secteur du développement endogène, tel que le poursuivra la troisième décennie. Avec les interventions économiques, elles sont le levier principal de la dynamique du progrès technique. Bien qu'exercées par des institutions diverses et dans divers secteurs, ces activités présentent une grande unité, par leur personnel, les méthodes qu'elles mettent en oeuvre, le type de planification qu'elles exigent, la position qu'elles occupent dans la coopération internationale, essentielle en la matière. Cette unité doit être renforcée au niveau national, comme on en souligne la nécessité depuis longtemps, par une coordination en vue de l'amélioration de la croissance aussi bien que la poursuite des objectifs sociaux ; en outre, des mécanismes de financement de type budgétaire propres au secteur de la recherche et des services scientifiques et techniques doivent être stimulés/1.

Sciences sociales

26. Il apparaît, notamment à la lumière des analyses présentées ci-dessus, que les sciences sociales ont un rôle majeur à jouer pour la conduite du développement en général et plus spécifiquement pour la solution des problèmes que posent ses aspects scientifiques et technologiques. Une connaissance approfondie et globale des réalités sociales et culturelles et de leur évolution au cours du processus de développement doit permettre de mettre en lumière les caractéristiques et les problèmes propres à chaque société et d'apporter à tout groupe humain des éléments d'orientation nécessaires pour qu'il puisse décider en pleine connaissance de cause et de façon responsable de son organisation et de son avenir.

27. Il appartient aux sciences sociales de fournir des bases pour la compréhension d'une société dans son ensemble, à partir d'une connaissance approfondie des facteurs qui y interviennent et de leurs interactions multiples considérées dans une perspective dynamique. Il paraît donc souhaitable de faire appel à elles non seulement dans la mise en place des moyens

-
1. Pour la seconde décennie, l'objectif que s'étaient assigné les pays en développement était de consacrer à la recherche et aux opérations de mise au point technique 0,5 % de leur P.N.B. contre 0,2 % en 1970. Les dernières données disponibles font état de 0,33 % en 1974, en excluant le groupe des pays les moins développés ; la conjoncture mondiale depuis cette date ne permettant pas de supposer que l'objectif ait été atteint, l'effort paraît devoir être poursuivi.



nécessaires à la conduite des projets de développement, mais aussi à la définition même des objectifs et à leur adaptation aux caractéristiques et aux potentialités du groupe considéré et des êtres humains qui le composent.

28. La planification, la conduite et l'évaluation du développement appellent, de la part des sciences sociales, dans chaque situation particulière, des tâches d'enquête systématique, d'élaboration, d'interprétation et d'explication qui peuvent contribuer à l'élaboration de la politique en matière de développement ainsi qu'à l'évaluation des effets de leur application. Ainsi, "l'apport des sciences sociales est nécessaire pour assurer la connaissance des données sociales dans leur complexité (y compris les motivations liées aux valorisations et aspirations profondes des populations) pour examiner la compatibilité des objectifs et des conditions sociales, et pour anticiper, par la compréhension des interrelations, les conséquences probables, directes et surtout indirectes, des différents cours d'action en termes de coûts et de bénéfices sociaux entendus au sens le plus large"/1.

29. Certes, les sciences sociales ne disposent pas, pour le moment, d'un corpus de connaissances théoriques directement applicables, ni d'un ensemble de principes universellement valables auxquels on pourrait se référer au moment de la décision et de l'action. Leur mission est de poursuivre une enquête, sur des situations, des besoins et des programmes spécifiques, tout en continuant des recherches de caractère plus fondamental. C'est par ce mouvement même d'investigation, et par l'expérience dont elles sont dépositaires que les sciences sociales contribuent à l'élucidation et à la solution des problèmes de développement.

30. Ainsi, face à la complexité des problèmes sociaux et de développement, les sciences sociales constituent un effort continu d'élucidation et de compréhension du fonctionnement des sociétés, appréhendées dans leurs tensions et mouvements internes dans le travail qu'elles font sur elles-mêmes pour répondre aux défis de leur propre développement historique et de leurs relations avec leur environnement naturel et les autres sociétés et cultures. Les sciences sociales tout en mettant en garde contre l'illusion de comprendre et de résoudre facilement et rapidement les problèmes, garantissent la prise en considération du caractère spécifique de tous les phénomènes qui mettent en jeu l'homme et sa vie dans la société, et en particulier de la nécessité d'intégrer l'examen des fins et des valeurs, d'une part, des conditions et moyens d'autre part.

31. Pour qu'elles puissent remplir leur fonction, les sciences sociales doivent elles-mêmes satisfaire à l'exigence d'un développement endogène. Une pratique des sciences sociales partant de l'intérieur de chaque société peut seule démontrer utilement et concrètement la nécessité d'une plus grande cohérence entre les valeurs sociales et culturelles et les réalisations technologiques, d'une plus grande intégration des modes de vie, des conditions matérielles d'existence et des institutions politiques et sociales, d'une harmonisation des aspirations individuelles et des impératifs sociaux.

32. Ainsi, un objectif fondamental pour la troisième décennie du développement paraît être la croissance endogène des sciences sociales dans toutes les régions du monde. Cet objectif appelle la création d'institutions, la formation de spécialistes et l'encouragement des activités concertées de recherches et de documentation afin que chaque nation, chaque société soit en mesure d'étudier ses problèmes de l'intérieur et de prendre les décisions qu'elle juge les meilleures au sujet de son propre développement, en pleine connaissance des problèmes qui se posent à elle et des interactions complexes de tous les facteurs en jeu, et en pleine conscience de ses propres aspirations et potentialités.

1. Plan à moyen terme (1977-1982) de l'Unesco, para. 327, note 3.



33. A la conception du développement qui avait cours dans les années soixante, et qui assimilait le développement à la croissance économique, correspondait une notion du rôle de l'éducation dans le développement de caractère sélectif et partiel qui donnait la priorité aux types et aux degrés d'éducation pouvant avoir la plus forte incidence à court terme sur la croissance économique. C'est ainsi que l'essentiel de l'effort d'éducation porta d'abord sur l'enseignement secondaire en raison de son rôle dans la formation des cadres moyens et sur l'enseignement supérieur, à qui il appartenait de former les cadres scientifiques et administratifs. Certes, aucune de ces tâches, bien au contraire, n'est devenue inutile, et les pays en développement atteignent même la phase où un effort particulier pour développer l'enseignement supérieur apparaît essentiel pour le renforcement des capacités nationales et des potentiels de recherche.

34. A cette tendance, encore nettement perceptible dans le texte de la stratégie internationale pour la deuxième décennie, s'est ajoutée, dans cette même stratégie, la prise en considération de deux objectifs majeurs, se rattachant dans une large mesure à des considérations de caractère social ou relatives aux droits de l'homme : la réalisation de la scolarisation universelle et la réduction de l'analphabétisme (la réalisation de tels objectifs ne pouvant d'ailleurs que rendre la population plus avertie et apte à contribuer au progrès économique).

35. Il convient aujourd'hui de synthétiser et de dépasser les deux approches. A mesure que s'est précisé le concept de développement et que s'est affirmée la notion d'un développement intégré et multidimensionnel, de caractère endogène, se précisaient et s'affinaient les idées relatives aux politiques de l'éducation, à la planification de l'éducation et aussi aux systèmes éducatifs complets.

36. Plusieurs remarques s'imposent à cet égard. Tout d'abord il apparaît impossible de séparer des formes et des degrés d'éducation qui auraient une fonction économique, et seraient considérés comme rentables, des formes ou des types d'éducation qui seraient considérés comme un service social, et dont le financement ne peut être justifié que dans cette perspective. Si le développement est global, les fonctions sociales, économiques et culturelles de l'éducation peuvent être difficilement séparées, et c'est tout le système éducatif - selon des modalités et des degrés qu'il est certes difficile de mesurer en termes quantitatifs - qui contribue au développement. Par sa mission fondamentale, qui est d'assurer la formation de l'homme ainsi que la transmission et le renouvellement des valeurs, par sa capacité de stimuler la prise de conscience, d'améliorer la connaissance du milieu, de susciter le désir d'agir et la volonté de changement, l'action éducative est en quelque sorte substantielle à tout effort véritable de développement. D'autre part, tous les éléments d'un système éducatif apparaissent comme solidaires : il est clair qu'il est impossible de créer ou de développer l'enseignement supérieur sans un enseignement d'extension et de qualité suffisante aux degrés qui le précèdent ou de réaliser la scolarisation universelle au niveau primaire sans tenir compte des conséquences pour les niveaux qui suivent.

37. Au demeurant, il y a lieu désormais de concevoir l'action éducative en l'élargissant, spatialement et temporellement au-delà du cadre des institutions scolaires et universitaires. Pour promouvoir pleinement le développement, il faut faire largement appel aux ressources de l'éducation extrascolaire : à l'intention des adultes, qu'ils aient ou non reçu une formation initiale, et aussi à l'intention des jeunes et des enfants non scolarisés ou insuffisamment scolarisés. Cette approche s'inspire à la fois du souci d'utiliser pleinement les ressources particulièrement fécondes de formules éducatives et novatrices, dont de nombreuses expériences d'éducation des adultes ont montré la valeur, et d'utiliser toutes les ressources humaines et matérielles dont dispose la communauté.



38. Une autre leçon des deux décennies qui viennent de s'écouler est peut-être celle de la relation étroite, et à vrai dire de la convergence, entre l'objectif de démocratisation et l'objectif de développement. La démocratisation dans le domaine de l'éducation apparaît non seulement comme la mise en oeuvre d'un droit de l'homme, mais aussi comme la réponse à une aspiration profonde des communautés nationales tout entières qui y voient à juste titre une des conditions de la dignité humaine et de la promotion sociale, du plein exercice des droits civiques et d'une participation réelle aux décisions. Les disparités qui subsistent encore au détriment des filles et des femmes, des populations rurales, de certains groupes ethniques, ou de catégories socio-économiques défavorisées, doivent être comblées. Il est d'ailleurs évident que cet objectif rejoint la nécessité d'une mobilisation de toutes les ressources humaines indispensable au développement. La première tâche d'un système éducatif doit donc être d'assurer l'éducation de tous à la fois par l'extension des effectifs qui bénéficient de l'éducation et par un effort pour la dispenser sans aucune discrimination aux divers groupes qui constituent la population d'un pays donné. Il va sans dire qu'un effort pour assurer l'égalité des chances de succès doit accompagner celui qui est entrepris en faveur de l'égalité d'accès. Il apparaît donc dans cette perspective qu'une des tâches prioritaires dans le domaine éducatif au cours de la troisième décennie du développement sera d'assurer aussi largement que possible l'éducation pour tous. Un tel objectif ne peut être atteint que par deux actions d'ailleurs complémentaires.

39. Tout d'abord, la Troisième Décennie du développement doit être celle au cours de laquelle le fléau de l'analphabétisme doit être éliminé ou tout au moins réduit dans des proportions considérables. Les décennies précédentes ont vu se réaliser grâce à l'effort des gouvernements et des différentes instances responsables de l'éducation un accroissement important du nombre absolu des personnes alphabétisées et, en général, des taux d'alphabétisation. Le nombre absolu des analphabètes cependant a continué de s'accroître : en effet, compte tenu de la croissance démographique, un nombre considérable d'enfants n'ont pu être scolarisés et ont rejoint la masse des analphabètes adultes. Il est indispensable que ce nombre tende à se réduire et que le nombre absolu des analphabètes se réduise considérablement. Ce résultat ne peut être obtenu que par une volonté politique nettement affirmée dans chaque pays où sévit l'analphabétisme et par un ferme soutien de la communauté internationale.

40. Mais on ne saurait oublier que la source de l'analphabétisme se trouve dans l'inaptitude du système éducatif à accueillir le groupe d'âge qui devrait être scolarisé et que c'est sur une formation initiale largement dispensée à la base que repose, comme on l'a précédemment rappelé, le développement d'ensemble du système d'éducation. Il est donc indispensable que la Troisième Décennie du développement soit celle au cours de laquelle la scolarisation primaire universelle et obligatoire entre dans les faits conformément à une option formulée sans équivoque par les responsables de l'éducation des pays en développement, notamment à l'occasion des conférences régionales des ministres de l'éducation organisées par l'Unesco. Il est parfaitement concevable et même souhaitable que les ressources de l'éducation extrascolaire soient utilisées pendant une période transitoire à l'intention des enfants et des jeunes non scolarisés. Il apparaît néanmoins que c'est par la scolarisation proprement dite que l'objectif de l'éducation pour tous devra être atteint dans toute la mesure du possible et dès que les ressources le permettront.

41. La généralisation de l'éducation et l'expansion des effectifs apparaissent comme une condition nécessaire mais non suffisante pour que l'éducation contribue pleinement au développement. La question se pose encore de savoir quelle éducation sera dispensée.



42. D'une part, on sait que le problème de l'insuffisance de ressources financières que les gouvernements des pays en développement ont été en mesure d'affecter à l'éducation malgré des sacrifices parfois considérables, puisqu'ils sont parfois amenés à consacrer à ce poste de dépense jusqu'à 25 % ou davantage du budget de dépenses publiques, est aggravé par le rendement insuffisant des systèmes éducatifs. Il faut surtout penser à cet égard aux coûts unitaires élevés qui s'expliquent notamment par des taux excessifs de déperditions et d'abandons, dus parfois à des facteurs sociaux mais aussi, souvent, à des facteurs d'ordre pédagogique tels que des rapports élève-maître excessifs, un personnel enseignant insuffisamment qualifié, la pénurie ou la mauvaise qualité des manuels, du matériel scolaire et des équipements. Un effort d'amélioration qualitative apparaît nécessaire pour augmenter le rendement du système éducatif.

43. Il doit s'y ajouter un effort de rénovation des contenus, d'ailleurs déjà vigoureusement entrepris dans beaucoup de pays et qu'il y a lieu de poursuivre avec une détermination accrue, sous la forme non seulement d'innovations pédagogiques mais aussi, bien souvent, d'une refonte des programmes consistant en un accroissement de la place des disciplines scientifiques et technologiques, en l'usage des langues nationales comme véhicule de l'enseignement, en une orientation plus nette vers les valeurs culturelles dans lesquelles la société reconnaît son identité.

44. Le problème qui se trouve ainsi posé est, en fait, celui de la pertinence des systèmes éducatifs qui apparaît comme la traduction, sur le plan de l'éducation, de la notion de développement endogène. Cette pertinence exprime d'ailleurs l'inter-relation qui existe entre l'éducation et la société : d'une part, l'éducation dans une large mesure est inséparable de l'environnement social, économique, culturel et physique dans lequel elle est dispensée et elle doit s'enraciner dans la vie de la société ; mais d'autre part, elle a aussi pour mission de transformer, de jouer le rôle d'un facteur de changement et de développement. Il s'agit donc d'assurer une double pertinence de l'éducation, d'une part, par rapport à certaines traditions et aux valeurs culturelles léguées par les générations antérieures et indispensables à la préservation du patrimoine national et d'autre part par rapport aux valeurs de progrès technologique et social indispensables à l'édification de sociétés modernes. C'est la conjugaison de ce double effort qui est nécessaire pour que le système d'éducation contribue efficacement au développement endogène.

45. Un aspect particulièrement important de la pertinence culturelle est lié à l'utilisation, comme langue d'enseignement, des langues maternelles ou nationales, porteuses des valeurs d'une culture. Leur utilisation seule peut éviter à l'enfant d'être coupé du milieu, de la famille et de la communauté dans lesquelles ces langues sont généralement utilisées. Il s'agit aussi de faire connaître le patrimoine culturel sous tous ses aspects, qu'il s'agisse des monuments, des traditions orales, de théâtre, de musique et de danse ou d'arts plastiques.

46. L'autre aspect essentiel de la pertinence de l'éducation est constitué par son adéquation aux exigences du développement technologique. Une place plus importante doit donc être faite dans l'enseignement à tous les niveaux et également dans l'éducation extrascolaire, aux sciences et à la technologie. L'enseignement scientifique et technologique, tel qu'il est dispensé dans l'enseignement général doit aider chacun à considérer objectivement et à mieux comprendre les phénomènes naturels et le monde façonné par l'homme ; il doit développer l'aptitude à s'interroger et à appliquer rationnellement les connaissances acquises ; il doit susciter les attitudes et les gestes indispensables dans un monde où la science et la technique jouent un rôle croissant.

47. Une attention particulière doit être accordée, dans cet esprit, la possibilité d'insérer l'expérience du travail productif dans le processus éducatif. Si le but poursuivi est essentiellement éducatif et consiste à faire comprendre la réalité du travail et sa dignité, il s'agit aussi d'une première préparation à l'emploi.



48. Les aspects scientifiques et techniques de l'éducation et la liaison avec le travail productif ont une importance spéciale en milieu rural. Les programmes doivent tenir compte de l'environnement local et développer certaines connaissances relatives à l'agriculture ; mais il importe que la qualité de l'enseignement ne le cède en rien à celle qui est dispensée dans les zones urbaines. Les écoles rurales peuvent jouer un rôle important dans le développement communautaire rural, notamment en assurant l'éducation des adultes et l'alphabétisation.

49. Par ailleurs, il convient de donner dans l'enseignement scolaire une place beaucoup plus grande que celle qui lui est faite dans la plupart des cas, à l'enseignement technique et à l'enseignement agricole.

50. Au niveau de l'enseignement supérieur, il apparaît indispensable de continuer à développer les capacités nationales en matière de recherche et de formation scientifique et technologique, afin d'assurer dans toute la mesure du possible, la formation sur place des cadres scientifiques et techniques du développement et de promouvoir les programmes de recherche. A côté des recherches fondamentales qui demeurent indispensables, il importe donc de développer les recherches appliquées en les orientant vers les problèmes spécifiques du développement national, y compris les recherches sur le processus même du développement. Dans des pays dont les économies sont le plus souvent à prédominance rurale, les universités ont un rôle particulièrement important à jouer en matière de développement rural.

51. Les universités des pays en développement devraient par ailleurs donner une priorité à la préparation des cadres dont ces pays ont besoin dans tous les domaines, en adaptant les formations à la spécificité des situations. Elles ont également un rôle important à jouer en matière de culture, en assurant la préservation du patrimoine, de la tradition orale notamment, en procédant aux études et aux recherches nécessaires pour rendre aux langues locales la place qui doit leur revenir, et d'une manière générale en renforçant l'identité de la société en redécouvrant et actualisant son héritage intellectuel et artistique. Les universités doivent s'intégrer à la société qui les environne, en s'ouvrant largement aux divers groupes qui la composent et en favorisant la participation des étudiants aux activités de développement, notamment en milieu rural. Elles doivent enfin contribuer à la rénovation du système éducatif tout entier.

52. Quant à ses contenus éthiques, l'éducation paraît devoir désormais s'inspirer des objectifs et des exigences du développement : le sentiment de la dignité du travail, la participation active de l'individu au progrès et à la transformation de la société à laquelle il appartient, le sentiment de ses responsabilités à son égard, le respect du patrimoine naturel et culturel qui constitue l'environnement et le devoir d'utiliser et de gérer avec sagesse les ressources naturelles, telles sont quelques-unes des valeurs que le contenu éthique de l'éducation devrait inculquer pour préparer le jeune ainsi que l'adulte aux tâches du développement.

53. De même que le développement n'exclut en rien, bien loin de là, le sentiment de la complémentarité des nations et la notion d'un développement qu'il faut rechercher à l'échelle mondiale, de même les valeurs éthiques que doit dispenser une éducation profondément enracinée dans les réalités internationales ne doivent-elles pas exclure l'ouverture sur le reste du monde. Il apparaît au contraire plus indispensable que jamais de promouvoir l'éducation pour la compréhension et la coopération internationale ainsi que pour la paix sans laquelle il ne saurait y avoir de développement véritable, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une des tâches de l'éducation orientée vers le développement est de faire comprendre à chacun que le développement doit être cherché dans la solidarité entre les peuples. Ici encore comme d'ailleurs dans l'éducation relative à l'environnement, l'éducation doit à cet effet dispenser les connaissances objectives requises pour une exacte compréhension des problèmes, et inculquer les valeurs éthiques, et les attitudes sans lesquelles cette éducation resterait lettre morte.



Dans un univers où un effort solidaire de développement s'exerçant essentiellement en faveur des défavorisés est indispensable, il importe de faire promouvoir dans les contenus de l'éducation, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, les conceptions d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus solidaire dont le système des Nations Unies s'est engagé à favoriser l'instauration.

54. Les considérations qui précèdent rendent évidentes les responsabilités nouvelles qu'une éducation ainsi conçue et mise au service du développement global doit assumer. Un tel élargissement du rôle de l'éducation a des incidences manifestes quant aux ressources qu'il apparaît naturel de lui affecter dans le cadre de la coopération internationale en vue d'une stratégie pour le développement. Il est clair enfin que la coopération entre pays en développement eux-mêmes est indispensable pour que l'éducation assume pleinement ses nouveaux rôles.

Communication

55. Les problèmes de la communication et de l'information n'étaient pas mentionnés dans la résolution 2626 (XXV) relative à la Stratégie internationale du développement pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ne le sont pas davantage dans la résolution 33/193 qui, dans ce domaine, ne paraît pas avoir pris acte d'un phénomène d'une importance particulière qui a marqué l'actuelle décennie et auquel l'Assemblée générale des Nations Unies a fait écho par sa résolution 33/115 : l'émergence de la communication et de l'information comme un des aspects majeurs de la problématique du développement et de l'ordre international.

56. La répartition des moyens de communication et d'information et du potentiel qu'ils représentent est à l'image de la distribution internationale de la puissance économique, du savoir scientifique et du savoir-faire technologique. Ce déséquilibre, s'ajoutant à tous les autres, dresse des obstacles et crée des lacunes qui retardent ou rendent inefficaces les efforts de développement.

57. Pour chaque société, la dynamique du développement dépend de la capacité à définir les objectifs, les voies et les moyens de son propre développement, c'est-à-dire d'élaborer un modèle correspondant à sa culture, à sa tradition, à ses ressources et à ses besoins.

58. Or, cette capacité est en partie conditionnée par la possibilité d'utiliser l'information pour élargir au-delà des limites traditionnelles la concertation nationale, tout en résistant à la pression de modèles étrangers au génie de sa culture, et dont l'impact peut créer des distorsions sociales et culturelles qui constitueront un frein à l'action.

59. Plus que jamais dans l'histoire, les sociétés modernes baignent dans la communication, qui constitue un véritable milieu, ou plutôt une juxtaposition de milieux inscrits l'un à l'autre, depuis le niveau de la communication globale, jusqu'à des "micro-milieus", correspondant à des groupes sociaux, ou à de petites communautés. Il est devenu impossible aux sociétés (sauf à de petites unités marginales) de s'isoler des flux principaux de communication. Ceux-ci, avec l'évolution moderne des techniques, pénètrent toutes les couches et tous les groupes.



60. De plus, la communication est un secteur de forte innovation technique : le monde a connu, il y a 25 ans, la révolution du transistor, qui a libéré la réception des nouvelles par radio de la servitude des réseaux de distribution électrique ; il est aujourd'hui au seuil de la révolution des satellites de télédiffusion, qui permettra aux détenteurs des moyens énormes que suppose cette technique de faire entendre partout leur voix, et de présenter partout les images de leurs cultures. Toute cette période a été marquée par d'innombrables progrès, tant dans les techniques de diffusion et de réception, que dans les procédés de présentation des messages. Cette omniprésence et cette puissance de la communication multiplient les possibilités et les risques de son utilisation, à tous les niveaux ; bien plus, elles imposent de parier sur la nécessité impérieuse de la développer partout, puisqu'il est non seulement vain de chercher à s'en isoler, mais nécessaire de s'en servir.

61. Véhicule des cultures, des idées, des connaissances et de l'actualité, la communication est l'instrument de la participation consciente à la vie et au progrès des sociétés. C'est vers le développement de cette participation que doit s'orienter l'utilisation des moyens de communication modernes, puisqu'ils permettent, dans des proportions jamais encore atteintes, un élargissement de la communauté, qui de plus en plus coïncide avec la nation, et ressent de mieux en mieux ses liens avec d'autres entités encore plus vastes (région, continent, communauté mondiale des nations). Elle accélère dans la communauté la circulation et la discussion des idées, renforce le sentiment de solidarité culturelle, et enfin véhicule l'actualité et les commentaires qu'elle suscite.

62. Cette action est déjà largement éducative. Il peut encore s'y ajouter - et s'y ajoute de plus en plus - une action éducative et de formation plus formellement didactique, par laquelle la communication prolonge, substantivement et géographiquement, les systèmes d'enseignement.

63. Parce que le savoir, que véhicule la communication, est également puissance, le droit d'être informé, et le droit de transmettre l'information, sont mis en cause par le progrès actuel. En effet, chaque fois que l'exercice d'un droit - ici le droit à l'information - se situe dans une zone de forte innovation technique, se pose le problème de l'interaction entre éthique et technologie. Parce que la technologie d'aujourd'hui, fruit de coûteuses recherches, appelle dans la mise en œuvre de ses processus de lourds investissements, ensuite parce que la mise en œuvre de ces moyens nouveaux exige de ceux qui en sont chargés une formation spéciale, ce progrès technique a amplifié considérablement les inégalités entre Etats, entre peuples, entre cultures. Ce sont ceux qui disposent des moyens les plus puissants qui sont à même d'orienter les flux du système global de communication, et d'inspirer - voire de dicter - le contenu des messages. Les pressions s'exercent du fort au faible : ce sont les conceptions, les vues, les modèles des sociétés riches, qui se trouvent privilégiés, comme l'est leur culture, comme l'est leur jugement sur les affaires mondiales. Cette pression s'exerce à travers des messages aux formes les plus variées, depuis l'information politique que véhiculent les grandes agences, jusqu'aux désirs ou aux besoins qu'éveillent les modes de vie décrits par la fiction cinématographique ou télévisée, voire par les messages publicitaires.



64. Les modèles de consommation étrangers ainsi diffusés, quand ils sont - et ils le sont encore souvent - acceptés, plus ou moins consciemment, par les élites politiques et économiques des pays en développement, peuvent constituer un stimulant à court terme. A long terme, leur action est plus ambiguë. Si les choix économiques qu'ils ont inspirés s'inscrivent dans la ligne de consommation typique des cultures des pays industriels, il peut arriver qu'une fraction trop importante de maigres ressources se trouve détournée d'investissements essentiels, vers l'importation - et ce serait le plus grave - ou la production sur place, de biens de consommation accessibles seulement à une minorité. L'investissement se fait alors aux dépens de secteurs dont l'impact serait plus large, ou plus prometteur à long terme : développement rural, mise en valeur et transformation sur place de ressources naturelles, etc.

65. La correction des flux de communication, réponse à ces dangers, se fera en stimulant la contribution originale des cultures jusqu'ici défavorisées aux échanges globaux. C'est dire que, tout indispensable qu'il soit, le développement national de l'infrastructure technologique de la communication ne peut contribuer efficacement à un renversement de la tendance actuelle que si le contenu du message a fait l'objet d'une attention équivalente. Le message devra exprimer les cultures nationales d'abord pour elles-mêmes, et jouer à leur égard le rôle de miroir, de révélateur, qui renforcera la conscience qu'ont ces cultures de leur valeur, de leur dignité, de leur identité. Il devra également les présenter aux autres cultures, et contribuer au dialogue - régional, mondial - qui doit fonder la compréhension internationale sur le respect mutuel.

66. Le "nouvel ordre de la communication", qui apparaît comme le but de cette action, revêt donc deux dimensions : sur le plan national, fonder la prise de conscience de l'identité culturelle sur une expression de la culture endogène qui bénéficie - entre autres - contre les pressions externes, de tous les moyens de communication de masse qui en assureront la meilleure diffusion, et assurer et éclairer la volonté de progrès sur une large concertation de tous les intéressés, s'exprimant dans le contexte de cette identité culturelle. Sur le plan international, donner aux cultures jusqu'alors défavorisées les moyens de s'exprimer pleinement, dans un dialogue enfin équilibré, prélude et instrument d'une nouvelle approche des problèmes fondamentaux de la vie internationale : paix, droits de l'homme, développement, etc.



Culture

67. Muette en ce qui concerne la communication et l'information, la résolution 2626 (XXV) ne contenait aucune allusion à la culture, mais c'est l'année même de l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies (1970) que s'est tenue à Venise, sous les auspices de l'Unesco, la Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles qui a offert pour la première fois aux Etats membres l'occasion d'une réflexion concertée sur leurs objectifs à cet égard. La Conférence de Venise et les conférences régionales qui l'ont suivie ont conduit les Etats membres à prendre conscience des responsabilités des gouvernements en matière de développement culturel et en même temps à dégager un certain nombre d'idées-forces : le développement culturel comme partie intégrante du développement général, le rôle central de l'identité culturelle, l'exigence d'accès et de participation toujours plus large aux moyens de la culture.

68. Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies, après les débats qui ont eu pour base des rapports préparés par l'Unesco, a adopté une série de résolutions relatives à la préservation et à l'épanouissement des valeurs culturelles (notamment 33/49 et 33/50). La place centrale des valeurs culturelles dans le processus de développement a ainsi été reconnue de même que la nécessité de concilier harmonieusement les valeurs du passé et les progrès dus à la science et à la technologie et favoriser les échanges culturels entre les peuples.

69. Cette évolution dans l'attitude de la communauté internationale, marquée par une prise de conscience accrue de l'importance de la dimension culturelle du développement, devrait sans aucun doute être reflétée dans la nouvelle stratégie internationale du développement.

70. Evoquer la culture n'est pas seulement faire allusion au système des beaux-arts ou des belles lettres ou à un perfectionnement personnel. La culture, au sens plein du terme, comprend l'ensemble des savoirs et des valeurs que représentent la pensée, l'expression artistique, la tradition et le mode de vie ; par là même elle inspire et anime la vie de toute communauté humaine et est nécessaire au progrès individuel et collectif.

71. Ainsi, la culture d'un peuple et d'une société fonde l'être et définit son identité propre. La notion d'identité culturelle a cristallisé les aspirations des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance et a marqué la leur volonté d'aborder l'avenir en construisant sur les expériences qu'ils ont eux-mêmes accumulées au cours de l'histoire. L'identité culturelle constitue ainsi un recours permettant d'échapper aux différentes formes d'aliénation que peuvent imposer les modèles de développement sans rapport avec la vie de la communauté. Mais c'est aussi dans la conscience de leur identité que les sociétés peuvent trouver la force nécessaire pour mener leur développement et aborder la modernité avec confiance, tout en restant elles-mêmes.

72. L'affirmation de l'identité culturelle ne doit cependant aucunement être considérée comme une volonté de repli sur soi ou comme le refus du dialogue avec les autres sociétés ou les autres cultures. Bien au contraire, c'est par la prise de conscience de son identité et de ses spécificités culturelles qu'une société est en mesure de s'engager activement dans la voie de l'échange et de la compréhension mutuelle. La cohabitation harmonieuse des cultures est devenue une clé de la compréhension internationale dans un monde où s'accroissent et se généralisent la mobilité des personnes et la transmission de l'information. Admettre la diversité culturelle et l'égalité en dignité de toutes les cultures, c'est reconnaître dans le monde contemporain un large ensemble de valeurs et la nécessité d'un langage commun qui permette à la fois d'en apprécier la vérité et d'en exprimer les différences.



73. L'affirmation de l'identité culturelle apparaît également comme l'un des éléments qui concourent à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La conscience que chaque société a de son identité et de sa dignité et la considération que chaque société a pour les valeurs des autres sont en effet des conditions nécessaires des relations de coopération et de solidarité que suppose le nouvel ordre.

74. Dans les efforts de développement endogène, le sentiment de la continuité et de vitalité des valeurs culturelles joue un rôle essentiel. Celles-ci ne doivent pas être considérées comme des obstacles au progrès de la modernisation. Elles doivent bien plutôt être regardées dans la perspective de potentialité qu'elles offrent au développement, à un développement qui, par son style et par son rythme, intègre les héritages du passé et la volonté de changements de telle sorte que les évolutions nécessaires puissent recueillir le plus large consensus social.

75. Il importe donc que les préoccupations d'ordre culturel soient prises en considération comme il convient dans toute entreprise de développement, tant au stade de la planification qu'à celui de l'exécution. Les dispositions nécessaires à cet effet devraient être prises, en particulier dans l'organisation et le fonctionnement des mécanismes nationaux de planification du développement.

76. Quant à l'action spécifique en matière de culture, ses liens indissociables avec l'effort de développement apparaissent lorsqu'on les considère selon les quatre axes suivants.

77. Les progrès réalisés dans la connaissance des cultures et des valeurs culturelles propres à chaque société doivent permettre aux individus et aux groupes d'avoir une conscience plus claire de leurs origines, de leur identité, de leur situation dans le concert des peuples, de la valeur originale et irremplaçable de leur apport au patrimoine de l'humanité et par là même donner plus de sens et de vigueur à leur engagement en faveur du développement de la société.

78. Dans une perspective complémentaire, les signes concrets par lesquels se manifeste l'héritage culturel doivent être sauvegardés. A cet égard, il s'agit aussi bien des monuments et des autres témoignages matériels et visibles du patrimoine culturel que des oeuvres transmises par la tradition orale, de la musique ou de la danse. La transcription d'un conte, l'enregistrement d'un chant rejoignent, dans leur intention et leurs conséquences, la protection d'un temple. Le retour de certains objets à leurs pays d'origine, l'intégration du patrimoine sauvegardé à la vie de la collectivité s'inscrivent dans ce même contexte : celui du renforcement des motivations d'une société en faveur de son progrès.

79. Le respect et l'encouragement de la diversité, qui en matière de culture est le signe de la richesse et l'un des facteurs de la créativité, peuvent constituer un recours important contre les risques d'uniformisation et de banalisation, voire d'aliénation que peut entraîner le processus de croissance. Ce souci devrait inspirer les attitudes à l'égard des cultures et notamment des langues des groupes minoritaires qui composent certaines sociétés multi-ethniques. De plus, les contacts et les échanges entre les artistes de diverses nationalités doivent être encouragés. Une réflexion concrète sur le rôle culturel que les artistes sont appelés à jouer, notamment pour l'affirmation des valeurs culturelles spécifiques, doit se poursuivre.



80. Enfin, le souci de la plus large participation des populations constitue un aspect fondamental de l'action en matière de culture. Le plus grand nombre de personnes, à titre individuel ou à travers les groupes et les associations qui les réunissent, doivent être en mesure de prendre part aux activités les plus diversifiées. C'est là une condition indispensable au plein épanouissement des valeurs humaines et sur ce plan les moyens de l'action culturelle sont complémentaires de l'action en matière d'éducation, de communication et d'information, répondant comme elles à l'exigence fondamentale de participation, qui apparaît comme une caractéristique essentielle du processus de développement.

MESURES DE POLITIQUE

81. Dans les textes qui précèdent, on a tenté d'esquisser ce que devraient être les objectifs généraux à considérer respectivement dans les domaines de la science et de la technologie, des sciences sociales, de l'éducation, de la culture et de la communication, en vue de contribuer dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement, à l'instauration du nouvel ordre économique international et à la promotion du développement endogène des nations.

82. Pour être suivis d'effets, ces objectifs devraient être traduits en termes d'action concrète au niveau des planifications nationales. C'est à cet effet que sont proposés ci-après, dans chacun des domaines précédents, des ensembles de "mesures de politique", conformément au point 5 de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de fond du Comité préparatoire. Ces mesures constituent des éléments dont les Etats membres pourraient tenir compte lors de l'élaboration de leurs politiques et de leurs plans de développement dans les domaines correspondants.

I. Science et technologie

83. a) Le développement du potentiel scientifique et technique endogène

- (i) Mettre en place des systèmes nationaux d'information scientifique et technique, selon deux orientations : le libre accès à l'ensemble des informations mondiales, la diffusion d'informations pertinentes dans les domaines prioritaires, en tenant compte des besoins des différentes catégories d'utilisateurs ;
- (ii) Renforcer les moyens de recherche des universités et autres établissements d'enseignement supérieur en gardant à l'esprit l'équilibre nécessaire entre les disciplines de base et en encourageant le développement des disciplines de pointe pouvant conduire à des "percées technologiques" ;
- (iii) Soutenir la coopération entre l'enseignement supérieur, les instituts de recherche à caractère technique, et les secteurs de production, pour encourager l'interaction entre recherche et progrès technique ;
- (iv) Poursuivre la coopération scientifique internationale dans le domaine de la formation et de la recherche aux niveaux supérieurs notamment par le moyen des cours postuniversitaires et de programmes de recherche en coopération ;



- (v) Lever les obstacles au développement scientifique endogène : exode des compétences, utilisation inadéquate des compétences techniques et insuffisante mobilité des personnels, cloisonnement entre disciplines et types de recherche.

84. b) Orientation de la recherche scientifique et technique

- (i) Elaborer des programmes de recherche sur les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (ressources de l'écorce terrestre et de la biosphère, ressources en eau, ressources de la mer) selon deux directions : ressources dont les techniques d'utilisation ou de transformation sont connues - ressources potentielles dont la valorisation appelle la mise au point de nouvelles techniques ;
- (ii) Etablir des études intégrées, notamment des études pilotes, sur l'équilibre des écosystèmes naturels et la transformation des rapports entre l'homme et son environnement, en vue de fonder la politique d'utilisation et de gestion rationnelle des ressources naturelles et celle de l'aménagement du territoire ;
- (iii) Identifier, sur la base des exigences spécifiques du développement national, des programmes ou projets prioritaires de recherche, en prenant pleinement en considération les résultats obtenus ou les voies déjà explorées par la communauté scientifique et technique mondiale ;
- (iv) Développer les services d'appui à la recherche technique, aux opérations de mise au point technique et de contrôle et rationalisation de l'appareil de production ;
- (v) Instituer des systèmes permanents de planification, de programmation et de financement de la recherche permettant un redéploiement sélectif des ressources en fonction des nouvelles demandes en innovation ;
- (vi) Promouvoir dans les pays développés les recherches sur les problèmes intéressant les pays en développement.

85. c) Soutien à une politique de l'application de la science et de la technique au développement

- (i) En vue de pouvoir exercer un libre choix dans un éventail aussi large que possible de techniques, d'origine étrangère ou nationale, se doter des instruments nécessaires à :
- l'évaluation des technologies, en particulier des technologies dont le transfert est envisagé ; - la prévision technologique en prenant en compte les facteurs de la dynamique de l'innovation ; - la prise de décisions ;
- (ii) En vue de prendre en considération l'évolution de la conjoncture scientifique et technique internationale, d'une part, de la conjoncture économique mondiale, d'autre part, renforcer les relations internationales des services centraux d'élaboration de la politique scientifique et technique et instituer une articulation permanente entre ces services et les organes nationaux ou sectoriels chargés de la planification économique ;



- (iii) En vue de maîtriser et développer l'ensemble du potentiel d'innovation technique endogène disponible : identifier toute initiative novatrice, publique ou privée, dégager les ressources nécessaires à la stimulation de ces initiatives, mettre en place des centres de transfert de technologie ou, éventuellement, encourager la création de bureaux d'études nationaux.

II. Sciences sociales

86. (i) Renforcer en quantité et en qualité les institutions de recherche du domaine des sciences sociales, afin que les options politiques, économiques, sociales et culturelles des pays en développement puissent s'appuyer sur un savoir propre ;
- (ii) Stimuler les recherches en sciences sociales relatives aux conditions du développement et aux contraintes qui contrarient les efforts de développement ainsi qu'aux problèmes que pose la réalisation d'un nouvel ordre économique international ;
- (iii) Augmenter la capacité des institutions nationales de sciences sociales à étudier les relations complexes entre la paix, les droits de l'homme, le désarmement, la population, les ressources, l'environnement et le développement.

III. Education

87. Afin de promouvoir le rôle que l'éducation peut jouer dans le cadre d'une stratégie pour le développement, il apparaît souhaitable que les Etats membres envisagent notamment de prendre les mesures suivantes :
- a) Assurer un développement équilibré des différents types et niveaux de l'action éducative, notamment en articulant les ressources de l'éducation scolaire et de l'éducation extra-scolaire ;
- b) S'employer au cours de la prochaine décennie, dans le double souci de mise en oeuvre du droit à l'éducation et de la pleine mobilisation des ressources humaines au service du développement à donner la priorité aux mesures suivantes :
- (i) intensifier leurs efforts en vue de l'élimination de l'analphabétisme et en tout cas d'une réduction massive du nombre absolu des analphabètes ;
- (ii) tendre vers l'objectif de scolarisation universelle et obligatoire au niveau primaire ou du cycle de base ;
- (iii) réduire les disparités qui s'exercent en matière d'éducation au détriment des jeunes filles et des femmes, des zones rurales, des groupes défavorisés sur le plan social et économique, des handicapés.
- c) Réorienter l'éducation de manière à assurer son efficacité et sa pertinence du double point de vue de la pertinence culturelle et de la pertinence par rapport aux exigences du progrès social, scientifique et technologique, et à cet effet :

Fundação Cuidar o Futuro



- (i) développer l'utilisation des langues maternelles et des langues nationales comme langue d'instruction ;
- (ii) s'employer à préserver et à remettre en honneur les valeurs traditionnelles porteuses d'avenir et développer les recherches sur les langues et les cultures nationales, la préservation du patrimoine culturel, l'animation culturelle ;
- (iii) faire une place accrue à l'enseignement de la science et de la technologie à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et en améliorer la qualité ;
- (iv) développer les capacités nationales en matière de recherche et de formation scientifique ;
- (v) développer l'enseignement technique à tous les niveaux ;
- (vi) renforcer la relation entre l'éducation et le monde du travail ;
- d) s'employer à promouvoir les valeurs éthiques requises par une politique de développement ;
- e) favoriser l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, comme contribution à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

IV. Communication

- 88. (i) renforcer les capacités nationales d'informer et d'être informé et d'une manière générale la capacité de communiquer, par l'adoption de politiques appropriées, la création et le développement d'infrastructures permettant notamment l'utilisation des technologies modernes, la formation des communicateurs ;
- (ii) favoriser, par la pleine utilisation des possibilités qu'offrent les moyens de communication et d'information, la participation des populations à l'élaboration des solutions aux problèmes qui les concernent et d'une manière générale aux efforts de développement ;
- (iii) renforcer la contribution des moyens de communication au progrès et à la rénovation de l'éducation, à la diffusion et à l'utilisation des innovations scientifiques et techniques, et à la diffusion des œuvres de culture.

V. Culture

- 89. i) élaborer, adopter et appliquer des politiques culturelles en tenant compte des différents facteurs qui interviennent dans le développement culturel, considéré comme dimension essentielle du développement global des sociétés, et veiller à ce qu'il soit tenu compte du facteur culturel dans la conduite de toute entreprise de développement ;



- ii) promouvoir la préservation et l'épanouissement des valeurs culturelles, comme aspect essentiel de l'identité et du développement des personnes et des sociétés, en assurant la plus large participation des individus et des collectivités ;
- iii) veiller à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel en s'efforçant de l'intégrer à la vie de la collectivité et à en faire un facteur de compréhension entre cultures et sociétés différentes.

Fundação Cuidar o Futuro



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Allocution
de M. Amadou-Mahtar M'Bow

Directeur général
de l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
Fundação Cuidar o Futuro

à la deuxième session du Comité préparatoire pour
la nouvelle stratégie internationale du développement

New York, 20 juin 1979



Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Délégués,
 Mesdames et Messieurs,

La préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement, dont votre Comité assume la responsabilité principale, constitue la troisième étape de l'immense effort entrepris à l'échelle du monde, en vue de relever le défi du développement. Elle bénéficie des leçons tirées de l'action entreprise au cours des deux premières ; mais, tout en les mettant pleinement à profit, elle devra certainement innover - car elle affronte des problèmes d'une plus grande ampleur, auxquels il paraît essentiel de trouver des solutions originales.

L'Unesco a contribué, dès le début, à l'élaboration des positions de la Communauté internationale, pour les deux premières décennies ; elle s'est pleinement associée à la mise en oeuvre des objectifs définis dans ses domaines de compétence. Dans le même temps, elle s'est constamment efforcée d'animer la réflexion la plus large sur les finalités du développement, comme sur ses implications humaines et matérielles.

C'est à la lumière de l'expérience qu'elle en a tirée et dans le souci de cerner, d'aussi près que possible, certains des problèmes fondamentaux de notre temps, que l'Unesco a préparé à l'intention de votre Comité un premier document intitulé "développement endogène, culture et société." Les réflexions qui y sont contenues se fondent sur les textes adoptés par ses Organes directeurs. Elles sont présentées en application des directives de la vingtième session de la Conférence générale, qui, réunie en octobre-novembre de l'année dernière, m'a invité à "participer en temps opportun, dans les domaines de compétence de l'Organisation, aux travaux préparatoires conduisant à la définition des objectifs de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement".

Je ne me propose pas ici de vous les résumer - mais de vous présenter, brièvement, quelques observations destinées à préciser l'esprit dans lequel elles ont été faites.

Il me paraît essentiel de souligner, tout d'abord, le contexte dans lequel se posent les problèmes du développement. C'est celui d'un monde caractérisé par une interdépendance croissante en même temps que par des disparités et des déséquilibres très graves. Alors que l'abondance des biens matériels et même le gaspillage prévalent dans certaines sociétés prises dans leur ensemble, d'autres connaissent le dénuement et parfois même la misère la plus grande. Dans ces dernières, des zones limitées de prospérité ne sont pas absentes, ce qui rend les inégalités plus sensibles encore. Dans les sociétés d'abondance elles-mêmes la pauvreté n'est pas totalement exclue et des problèmes nouveaux surgissent qui mettent en cause le cadre de vie, l'équilibre social et parfois le modèle de développement lui-même.

Ainsi, chaque pays doit faire face à des problèmes spécifiques qu'il doit résoudre par lui-même en mobilisant ses propres capacités créatrices et à des problèmes de caractère général, qui requièrent une concertation globale au niveau mondial ou régional et appellent une action internationale plus large et plus dynamique si on veut leur trouver des solutions à la mesure des possibilités actuelles de l'humanité et des espoirs des peuples.



Au nombre des défis qui se posent à l'échelle mondiale se trouvent ceux de la paix, du respect de la libre détermination de chaque peuple, de la protection des droits de l'homme, de l'établissement de rapports d'échange plus équitables entre pays industrialisés et pays dits en développement.

Mais ces défis posent le problème plus général de l'élimination de toutes les causes de tension en commençant par celles qui sont liées à la misère grandissante d'une fraction importante de l'humanité. La faim, la maladie, l'ignorance constituent des fléaux dont l'éradication est à la fois nécessaire et possible. Nécessaire, car la stabilité du monde est à ce prix, possible car les moyens existent. Ce qui manque peut-être encore, c'est à la fois une vision du monde qui transcende les égoïsmes actuels et une volonté politique de la part de ceux qui sont le plus favorisés. Ceux-ci sont confrontés eux-mêmes à des problèmes de plus en plus graves dont les solutions semblent passer nécessairement par des voies novatrices et non par des approches étriquées, comme c'est encore bien souvent le cas, ou par des tentatives pour maintenir ou établir directement ou indirectement des dominations sur des peuples ou sur leurs ressources ou leur force de travail. Cette voie nouvelle, c'est celle de la solidarité, mais d'une solidarité réelle, assumée pleinement et consciemment, dans un monde pacifié, par l'ensemble des peuples et des gouvernements qu'ils ont choisis ainsi que par des organisations internationales au sein desquelles ils ont décidé de coopérer.

Il est en effet de l'intérêt commun de tous, au Nord comme au Sud, à l'Ouest comme à l'Est, de frayer les voies d'une solidarité planétaire où chacun trouve les conditions d'un progrès pacifique et continu. Mais ces voies passent nécessairement par une plus grande équité dans les échanges internationaux, dans les rapports entre les nations et par une contribution beaucoup plus importante et beaucoup plus efficace des pays les plus riches à l'effort de développement des plus démunis.

Mais ceux-ci doivent eux-mêmes repenser les finalités, les conditions et les modalités de leur propre développement. L'idée selon laquelle le développement n'est en somme qu'un processus de rattrapage des sociétés industrialisées, qui dès lors doivent être considérées comme des modèles parfaits, me paraît devoir être révisée. La terminologie employée, à savoir "pays sous-développés", "pays en développement" n'est elle-même que le reflet de cette référence au modèle dont la reproduction pure et simple paraissait être l'objectif ultime.

Les pays dits en développement doivent désormais apprendre à mieux mobiliser leurs propres ressources et à mieux utiliser celles qui leur viennent de l'extérieur pour résoudre par eux-mêmes leurs problèmes spécifiques et en particulier ceux liés directement aux mauvaises conditions d'existence de leur population. Ils doivent, pour ce faire, inventer des voies nouvelles en harmonie avec les aspirations de l'ensemble de leurs peuples. La communauté internationale peut et doit les y aider, à condition de réviser elle-même sa vision des choses. Il s'agit à cet égard bien souvent non des principes mais de la façon dont ils sont appliqués, non des objectifs mais des activités qui visent à les atteindre et parfois des modalités et des conditions d'exécution de ces activités.

A cet égard il me paraît essentiel que la communauté internationale, comme les Etats qui la composent admettent qu'il n'y a pas une voie unique du développement et qu'ils abandonnent l'idée qui consiste à réduire le développement à la seule croissance des forces productives matérielles. Certes, l'accroissement des biens sociaux est une condition sine qua non d'amélioration des conditions d'existence des nombreuses populations du monde qui vivent au-dessous du minimum nécessaire. Mais les défis de la faim, de la malnutrition, de la maladie, de l'ignorance, ne sont pas que des défis de caractère technique. Ils ont leur source dans la pauvreté dont l'origine est elle-même dans l'impossibilité où se trouve une société, pour



des raisons diverses, d'utiliser le savoir et le savoir-faire indispensables à une maîtrise suffisante de la nature ou à une organisation rationnelle de tous les aspects de sa vie. En d'autres termes, l'un des facteurs essentiels du développement que l'on n'a pas toujours pris en considération est la capacité pour une société de mobiliser l'ensemble de ses énergies pour réaliser des fins en rapport avec la conception qu'elle a de ce que doit être son état présent et son avenir.

Prendre en considération ce facteur et tous les autres qui lui sont connexes, c'est considérer le développement comme un processus intégrant, indivisiblement, toutes les manifestations de la créativité sociale et impliquant la participation active de toutes les couches de la population. C'est lui assigner comme finalité l'homme dans la totalité de ses aspirations matérielles, intellectuelles, spirituelles, esthétiques, etc. Dès lors les différentes branches de l'économie y sont solidaires les unes des autres, et doivent se compléter harmonieusement - mais leur croissance est elle-même liée à la promotion simultanée de la culture, de l'éducation, de la science, de la communication, par lesquelles la société affirme son identité et sa cohésion, approfondit solidairement ses projets d'avenir et dicte à la croissance économique ses finalités essentielles.

Ainsi, par exemple, l'industrialisation d'un pays apparaît-elle aujourd'hui comme étant indissociable de ses progrès en agriculture. Celle-ci doit assurer l'alimentation de toute la population, tandis que l'industrie fournit en retour, les produits manufacturés, des engrais, des instruments aratoires. L'une et l'autre exigent un soutien scientifique et technologique croissant.

A travers cet équilibre, se réalise par ailleurs une condition essentielle de l'indépendance, puisque le pays cesse de compter sur l'étranger pour son alimentation de base et que la plus grande partie de sa population reste intégrée au processus de production.

Fundação Cuidar o Futuro

Un tel développement requiert un projet social global, enraciné dans le patrimoine historique endogène du pays et susceptible, dès lors, de réaliser sur ses objectifs un consensus général. La culture assume, dans cette perspective, une fonction vitale, dans la mesure où elle concentre les valeurs qui perpétuent le génie du peuple. Elle seule lui permet de formuler une vision de son être et de son devenir, par où se réalise la cohésion de son effort de développement. Elle seule lui dicte les fins éthiques où chacun se reconnaît et en fonction desquelles chacun peut assumer pleinement les objectifs collectifs.

Mais la culture ne peut jouer ce rôle que si le système éducatif, à son tour, est conçu dans cet esprit - s'il se propose de donner à chaque individu les connaissances lui permettant de lier les exigences de l'authenticité à celles du changement social et du progrès économique.

Elle doit alors nécessairement mener à élargir, de plus en plus, les bases sociales de la recherche et de l'expérimentation scientifique et technique, indispensables en retour à l'effort de rationalisation croissante de la vie économique et d'élévation du niveau de l'éducation.

C'est donc, en définitive, par la conjugaison de toutes les dimensions, spirituelles et matérielles, de l'activité sociale qu'un peuple peut affirmer son identité, résoudre les problèmes élémentaires de sa subsistance, retrouver sa dignité et assumer pleinement ses choix d'avenir.

A cet égard, il convient de souligner l'importance du développement endogène des sciences sociales qui doit permettre, à l'intérieur de chaque société, un effort continu d'élucidation de ses propres problèmes.



S'agissant de la plupart des pays dits en développement, une coopération internationale loyale s'avère alors indispensable, pour les aider à rétablir les graves déséquilibres socio-économiques légués par l'histoire ou résultant des conditions d'inégalité qui prévalent actuellement dans le monde. Mais l'aide extérieure ne doit, en aucune façon, se présenter comme un panacée, un levier magique qui guérit tous leurs maux. Elle doit, au contraire, s'adapter à la multiplicité de leurs besoins et servir leur propre capacité à assurer par eux-mêmes leur développement.

Or, le progrès technologique a souvent été conçu comme une donnée indépendante de son contexte socio-économique, comme un instrument qu'il suffit de posséder pour pouvoir résoudre la plupart des problèmes de la croissance. Dès lors, il a pu être identifié à un pur et simple transfert de technologie - ce qui a conduit de nombreux pays à se contenter d'importer un système constitué ailleurs, en fonction d'autres besoins et d'autres valeurs.

Une telle tendance a eu pour effet, tout à la fois, de perpétuer sous des formes nouvelles, la dépendance de ces pays à l'égard de leurs fournisseurs, et de provoquer de graves déséquilibres entre les moyens technologiques acquis et la possibilité, pour les populations concernées, de maîtriser ces moyens, de les adapter à leurs besoins spécifiques.

La création d'une base scientifique et technologique doit servir à promouvoir un développement plus autonome, sauvegarder l'identité culturelle et la souveraineté de chaque pays. C'est pourquoi il nous faut partir du fait que chaque culture possède un fonds endogène, une aptitude propre au progrès scientifique et technique - et que c'est cette aptitude qu'il s'agit de développer et d'enrichir. Certes, il n'est pas question que chaque peuple refasse, par lui-même, les découvertes de tous les autres. Mais en puisant dans l'acquis scientifique universel, qui est le bien commun de l'humanité, il doit s'efforcer d'assimiler des connaissances dans le but de trouver des solutions originales à ses propres problèmes.

Fundação Cuidar o Futuro

Mais pour pouvoir fonder le progrès sur un développement endogène de la science et de la technologie, il est urgent de créer, dans chaque pays, un potentiel scientifique national, à commencer par la mise en place des infrastructures nécessaires et la formation d'une communauté scientifique suffisamment nombreuse et compétente. Or, c'est là que la coopération internationale se révèle la plus nécessaire - et c'est là qu'elle fait largement défaut. Citons, à ce sujet, quelques chiffres.

Le nombre total de scientifiques et d'ingénieurs, engagés dans des travaux de recherche et de développement expérimental dans le monde (à l'exception de la Chine, et de quelques autres pays, pour lesquels les données statistiques ne sont pas disponibles), était estimé à près de 2,8 millions au milieu de la seconde décennie du développement, en 1974 ; 2,6 millions d'entre eux - soit 94 % - travaillaient dans les pays développés.

Par million d'habitants, ces derniers comptaient donc près de 2.600 scientifiques et chercheurs - contre près de 100 pour les pays dits en développement ; 77 pour l'Afrique, 179 pour l'Amérique latine et 355 pour l'Asie, Japon compris.

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement expérimental dans le monde (à l'exception de la Chine) ont atteint en 1974, 102 milliards de dollars - dont 99 milliards pour les pays développés, soit 97 % du total, contre 3 % pour les pays dits en développement et cent millions de dollars, soit un millième du total, pour les plus démunis d'entre eux.

Le pourcentage du Produit National Brut consacré aux dépenses de recherche et de développement était de 2,3 % en moyenne dans les pays développés et de 0,33 % pour les autres.



Il n'y aura pas de coopération qui tienne, tant que de tels déséquilibres ne seront pas, courageusement et radicalement, corrigés.

Dans le domaine de l'éducation, il nous faut partir du principe que toutes les parties du système pédagogique sont solidaires - et doivent contribuer, ensemble, à une participation de plus en plus consciente des populations au développement.

L'école est en effet le lieu où chacun reçoit, à la fois, les valeurs essentielles du passé et les connaissances nécessaires à la maîtrise du progrès. L'éducation ne sert pas le développement en réduisant les hommes à de simples agents de la croissance - mais, au contraire, en leur permettant de contrôler celle-ci, de la soumettre à leurs plus hautes aspirations.

Dans ce but, il est essentiel de souligner l'importance de réhabiliter les langues nationales. Celles-ci ne sont pas, en effet, de simples moyens de communication ; ce sont des systèmes de signes, porteurs de valeurs culturelles essentielles, qui conditionnent l'épanouissement de l'intelligence. Ce n'est que dans la mesure où ces langues sont maîtrisées, que l'apprentissage de langues supplémentaires, au lieu de bloquer la créativité personnelle, devient une source d'enrichissement. L'enseignement primaire doit, dès lors, se proposer en priorité l'alphabétisation de tous, dans les langues nationales, en même temps que se soumettre à des réformes de contenu, visant à le lier, de plus en plus, à l'environnement naturel et social, tout en le préparant aux problèmes de la vie moderne.

L'enseignement doit ainsi se proposer trois grandes tâches, qui se résument ensemble dans la nécessité de rattacher l'école à l'effort productif de la société. Par la généralisation d'ateliers agricoles et artisanaux, notamment, il doit permettre, d'abord, de réhabiliter le travail manuel - mettant fin à la dissociation mutilante entre le manuel et l'intellectuel - ensuite, de diffuser des connaissances scientifiques qui soient, dans la mesure que possible, transférables dans la pratique ; enfin, de faire participer les jeunes à la création de biens sociaux. C'était là, en fait, une pratique des sociétés traditionnelles que la société moderne tend à faire disparaître. Il est temps de remettre cette pratique à l'honneur.

Mais permettez-moi, ici encore, d'insister sur l'urgence de certaines priorités, en citant quelques chiffres significatifs. En 1970, près du tiers de la population mondiale adulte était analphabète - 32,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus, soit 569 millions d'illettrés (sans compter la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée et le Viet Nam pour lesquels nous ne possédons pas de statistiques).

Pour 1980, on peut estimer que, le taux d'analphabétisme diminuant de 3,5 points environ durant la décennie actuelle, il y aura 626 millions d'illettrés - soit 57 millions de plus qu'en 1970, ou encore près de 6 millions de plus par an.

Si ces tendances se confirmaient, nous aurions en 1980, pour un taux d'analphabétisme de 25,7 %, une masse de 683 millions d'adultes illettrés. Il y en aurait alors 57 millions de plus qu'au début de la décennie, en 1980.

Ces chiffres, me semble-t-il, se passent de tout commentaire. Par ailleurs, selon les tendances observées actuellement, il y aura 335 millions d'élèves scolarisés âgés de 6 à 11 ans et 130 millions d'enfants non scolarisés en 1980 - soit un taux de scolarisation de 72 % pour ce groupe d'âge.

En 1990, si les tendances actuelles se maintenaient, il y aurait 443 millions d'élèves scolarisés et 140 millions d'enfants non scolarisés - soit un taux de scolarisation de 76 %, mais un nombre d'enfants non scolarisés supérieur à celui du début de la décennie.



Or, il est impératif de se fixer un objectif de scolarisation totale pour ce groupe d'âge, d'ici 1990. Selon l'hypothèse, dite moyenne, de croissance de la population, il faut pour cela fournir un effort qui dépasse le double de celui qui est consenti à l'heure actuelle.

En matière de communication, enfin, il importe de souligner la contribution importante que les organes d'information peuvent apporter au progrès de l'éducation, de la science, ou de la culture. Mais il faut considérer aussi que la capacité accrue d'une société à être informée et à informer les autres, à se connaître et faire connaître, autour d'elle, ce qu'elle pense et ce qu'elle fait, est un objectif qui porte en soi sa propre justification - dans la mesure où il exprime la volonté d'une société d'affirmer son identité, et sa cohésion pour elle-même et pour le reste du monde, d'échapper à la constante pression que peuvent exercer sur elles les messages élaborés ailleurs et de participer, sur un pied d'égalité, aux échanges sur le plan mondial.

C'est pourquoi, il s'agit en toute priorité de rééquilibrer les flux d'information qui, à l'heure actuelle, privilégient quelques pays au détriment de tous les autres - en fournissant à ces derniers les moyens matériels et technologiques de créer et d'utiliser leurs organes propres.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Si des progrès substantiels sont accomplis dans les voies que je viens d'évoquer, la troisième décennie du développement apportera une contribution essentielle à l'effort d'instauration d'un nouvel ordre international, plus juste et plus fraternel. Il dépend de chacun d'entre nous que cet espoir se réalise effectivement.

Fundação Cuidar o Futuro

Il y va, en tout cas, de l'intérêt vital de la communauté internationale dans son ensemble - car il apparaît avec évidence, que les seules solutions viables aux problèmes des pays développés, comme à ceux des pays en développement, sont les solutions qui feront place à l'identité de chacun d'eux dans le cadre de leur solidarité à tous.

De par son Acte constitutif, l'Unesco a pour vocation de participer, dans tous les domaines de l'esprit, à l'élaboration de telles solutions. Soyez sûrs qu'elle s'efforcera, au cours de la prochaine décennie, d'être toujours plus fidèle à cette vocation.

